Emeutes du 22 octobre à Lyon : Trois mois de prison avec sursis requis contre Raphaël, Rémi et Safak

19/01/2011 à 11h51



(…) **Ces trois garçons d'une vingtaine d'années, étudiants en anthropologie et en histoire ou en formation de technicien du spectacle pour le troisième, n'ont vraiment pas le profil des « émeutiers » qui ont défilé à l'automne rue Servient.**

Quelle est leur faute ? La justice a déniché un délit « d'attroupement armé », infraction peu courante. Le 22 octobre, Raphaël, Rémi et Safak reçoivent un message. Les cheminots de Perrache font les piquets de grève et**sont menacés par une centaine de jeunes d'extrême-droite.** Les trois avec six autres se rendent sur place « pour soutenir des syndicalistes, par solidarité et pas dans un but de violence », expliquent-ils au président Seuzaret.

(…) Sauf que dans les buissons, on repêche en guise d'arme, un bâton de 2 mètres, une sorte de barre pour rideau. Dans le sac d'un des trois prévenus, on trouve deux barres de fer, en fait, des tringles en ferraille. Autour de la taille du troisième, bien attaché, un ceinturon avec une boucle. (…)

Pour le procureur, le trio n'était pas là par hasard. Oui, admet-il, il n'était pas de taille à affronter « un groupe plus armé et mieux organisé » mais les objets trouvés sont bien « des armes par destination ». Trois mois de prison avec sursis ont été requis contre Raphaël, Rémi et Safak. Jugement

rendu le 24 février.

LeProgrès

Les trois condamnés sont des proches de Josquin Salata, leader du syndicat étudiant FSE à Lyon II et visible sur cette vidéo en train de porter un mégaphone lors d'un appel à la prière pendant une manifestation pour la Tunisie à Lyon.

[youtube]http://www.youtube.com/watch?v=A8u-buIaQPs[/youtube]